PRÉFET DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SDIS 29

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTÈRE

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS DANS LE FINISTÈRE

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 12 JUILLET 2024

SOMMAIRE

1. LE RISQUE FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS (FDFEN) DANS LE FINISTÈRE 4

2. LA RÉÉVALUATION DE L'ANALYSE DU RISQUE..... 5

3. LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LUTTE DANS LE FINISTÈRE DEPUIS 2023 9

4. LE CITOYEN AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS. 18

1. LE RISQUE FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS (FDFEN) DANS LE FINISTÈRE

DÉFINITION ET MANIFESTATION DU RISQUE DANS LE DÉPARTEMENT

Le département du Finistère est caractérisé par de grandes surfaces couvertes de landes et d'herbages ainsi que des zones boisées. La présence constante de vent sur l'ensemble du territoire est un facteur aggravant encourageant le déclenchement et le développement de ces incendies.

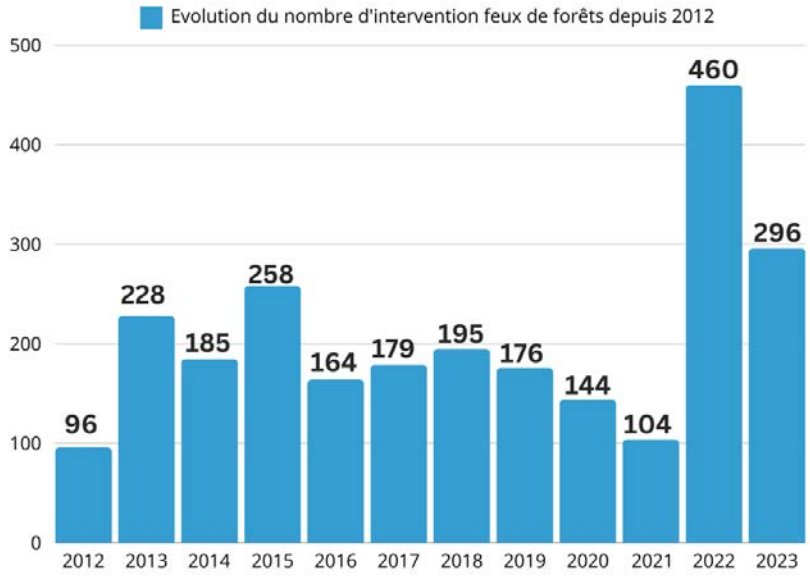

2. LA RÉÉVALUATION DE L'ANALYSE DU RISQUE

LA MISE À JOUR DU RISQUE SUR LE TERRITOIRE

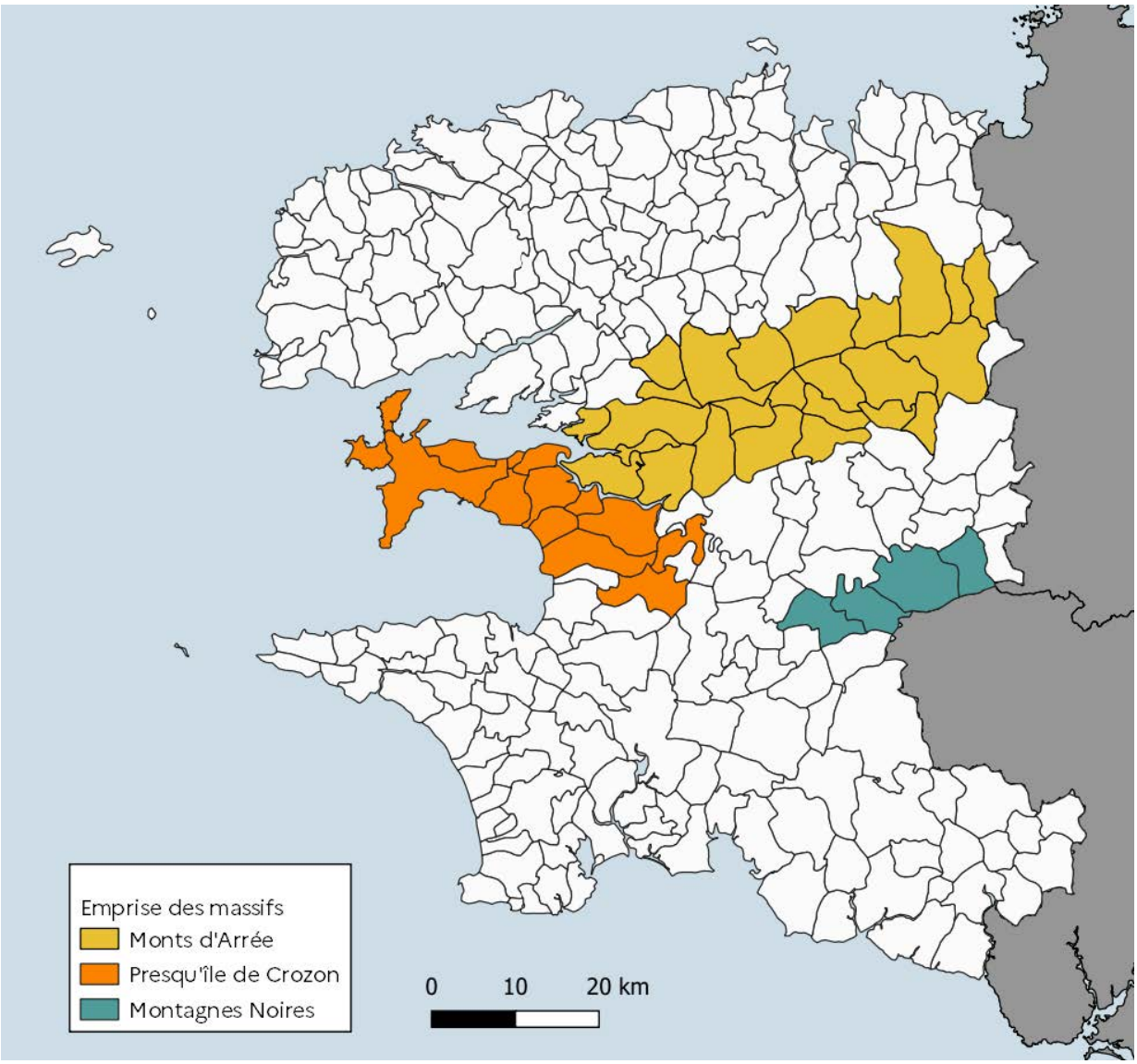

CARTOGRAPHIE DES MASSIFS À RISQUE

Un travail conjoint entre la DRAAF, la DDTM, le SDIS, la préfecture et le Conseil départemental est en cours pour mettre à jour la carte des massifs à risque dans le département. A ce stade, une consultation publique a été lancée par la DDTM.

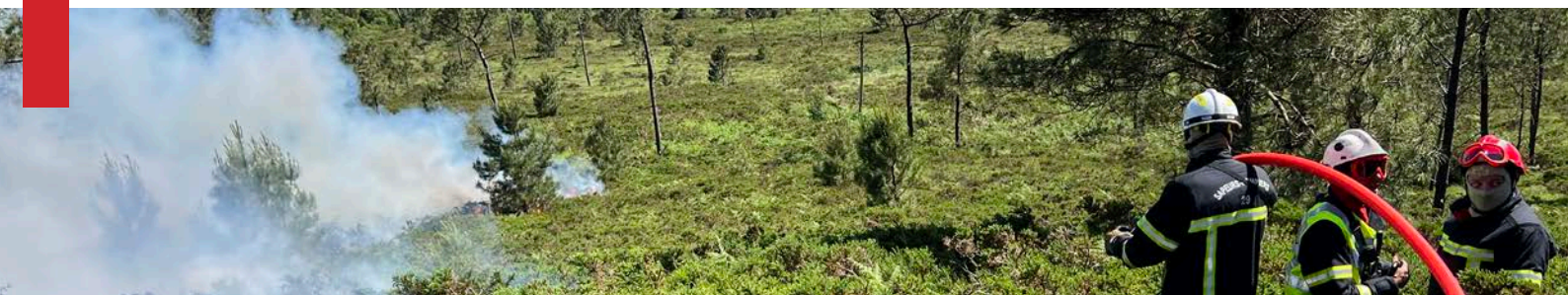

UNE ÉVALUATION PRÉCISE ET UNE PRÉPARATION À L'AIDE D'INDICATEURS MÉTÉOROLOGIQUES

LA POSTURE FDFEN DU SDIS

A l'instar des zones de défense Sud Est et Sud Ouest, la zone de défense Ouest bénéficie depuis le mois de juin 2024 de l'expertise d'un météorologue. Cet agent est en lien avec l'Etat Major Interministériel de Zone, de Défense et de Sécurité (EMIZDS) Ouest pour définir un niveau de vigilance par zone 2 fois par jour.

Le département du Finistère est divisé en 3 zones (Nord, Centrale et Sud).

Sur la base de cette analyse, le SDIS adapte ses moyens.

70% des cadres du SDIS 29 sont présents sur le territoire durant la période estivale.

LES NIVEAUX PREFECTORAUX DE POSTURE OPÉRATIONNELLE

La préfecture du Finistère en lien avec les acteurs de la lutte contre le risque FDFEN met en place un indicateur professionnel hebdomadaire : « la posture feux de forêts ».

Le niveau de la posture « feux de forêts » est déterminé par le préfet sur le fondement des indicateurs météorologiques professionnels, l'analyse de l'état de la végétation, la pression opérationnelle et la capacité de couverture du risque incendie, la durée de l'épisode à risque et la présence de population dans les massifs (saison estivale, grands rassemblements, etc.), après avis d'un comité feux de forêts constitué par :

- le SDIS ;
- Météo France ;
- l'ONF ;
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;
- le groupement de gendarmerie départementale ;

Le préfet peut aussi, le cas échéant, consulter l'association des maires du Finistère, la Chambre d'Agriculture, le syndicat des sylviculteurs du 29, les représentants des professionnels de la transformation du bois et des travaux en forêt, les représentants des professionnels du tourisme et le PNRA.

La posture peut être décidée uniquement pour les trois massifs ou pour tout le département.

Cinq niveaux de posture sont ainsi déterminés :

Posture opérationnelle	Mesures opérationnelles Préfecture
Basse	Veille des services
Moyenne	Activation de la cellule de veille renforcée
Elevée	Activation de la cellule de suivi du COD
Très élevée	Activation du COD (préfecture)
Exceptionnelle	Activation du COD (préfecture)

En fonction des niveaux, chaque service concerné par la prévention et la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels met en place des mesures internes.

Exemples de décisions :

- l'activation de Morane 29,
- l'interdiction de tous travaux dans les massifs forestiers,
- l'interdiction d'accès aux massifs,
- le pré-positionnement des engins d'incendie sur les secteurs à risques.

UN OUTIL À DISPOSITION DU GRAND PUBLIC : LA MÉTÉO DES FORÊTS

Météo France met en ligne, quotidiennement, les conditions météorologiques qui influencent fortement le départ et la propagation des feux.

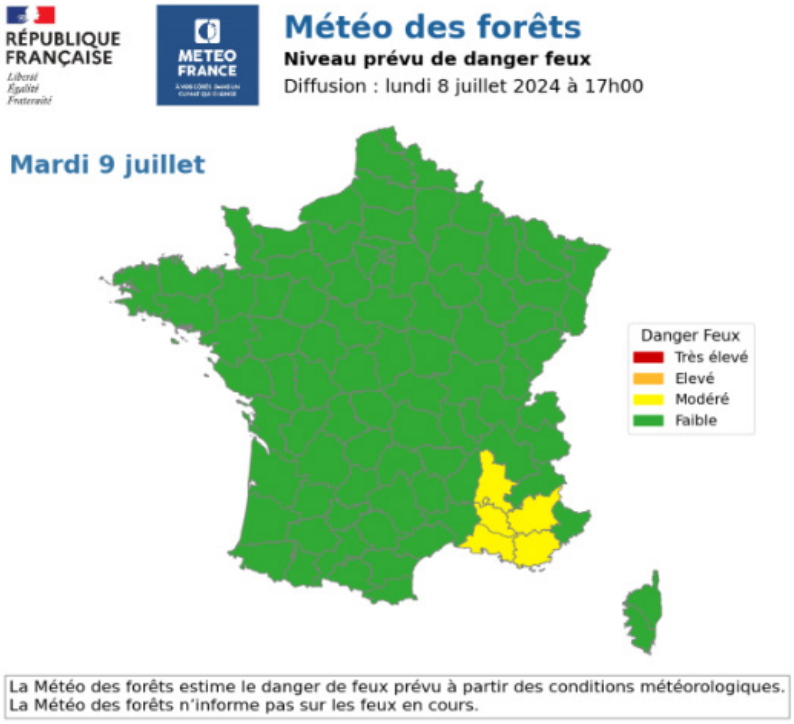

Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé.

Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département.

3. LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LUTTE DANS LE FINISTÈRE DEPUIS 2023

Suite aux incendies des Monts d'Arrée en 2022, 55 actions de prévention et de lutte contre les Feux De Forêts et d'Espaces Naturels (FDFEN) ont été validées.

PLAN D'ACTION. CE QU'IL FAUT RETENIR

UNE FORMATION FDFEN ACCRUE

80 %
des sapeurs-pompiers formés à l'horizon 2027 au sein des centres d'incendie et de secours dotés d'un camion-citerne feux de forêts.

- Équipiers et chefs d'agrès : passage de 173 en 2023 à 187 en 2024, soit + 8 %.
- Chaîne de commandement : 21 nouveaux cadres formés à la spécialité depuis 2022.
- Organisation d'un stage annuel FDF3 (niveau chef de groupe) dans le Finistère en partenariat avec l'Ecole d'Application de Sécurité Civile (ECASC) de Valabre ;
- Modélisation des massifs forestiers du Finistère pour le plateau de réalité virtuelle du Finistère.

DES MOYENS MATÉRIELS RENFORCÉS POUR UNE ACTION PRÉCOCE SUR LES DÉPARTS DE FEU

Des moyens matériels supplémentaires sont financés par le Département et l'Etat pour renforcer la capacité opérationnelle du SDIS 29 dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.

Renforcement des moyens matériels

- Augmentation de la flotte : 3 nouveaux camions-citernes feux de forêts (CCF) et 1 Véhicule Léger Hors Route (VLHR) ont été acquis au titre de l'année 2024.
- Acquisition de matériels complémentaires pour la mise en place du Point de Rassemblement des Moyens (PRM).
- Acquisition de bâches à ciel ouvert pour le travail conjoint avec les agriculteurs.
- Reconduction de la mission « Morane 29 », l'hélicoptère bombardier d'eau pour la saison estivale 2024 (juillet-août).

FOCUS SUR LE FINANCEMENT

L'acquisition de nouveaux équipements dans le parc véhicules et matériels du SDIS 29 s'élève à un montant de 3 625 000 € HT.

Ce renforcement de moyens a été rendu possible par un financement conjoint :

- de l'Etat via le pacte capacitaire : 2 000 000 € HT,
- du Département : 1 625 000 € HT.

Renforcement des moyens technologiques

- Déploiement d'un nouveau dispositif de télédétection des feux naissants (9 sites sur le département)

Des partenariats consolidés

Suite aux feux des Monts d'Arrée et à la participation de nombreux acteurs sur le terrain. Le SDIS 29 a renforcé les liens avec ses partenaires. Des conventions ont ainsi été signées avec les pompiers de l'aéroport de Brest, la Chambre d'Agriculture et le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA).

Par ailleurs et dès l'été 2024, un agent de l'Office National des Forêts (ONF) est affecté sur le territoire finistérien, chargé de la prévention et de la lutte contre les feux naissants. En ce sens, une Patrouille de Sécurité et d'Intervention (PSI) de l'ONF est prévue sur les massifs à risques du Finistère.

S'ENTRAÎNER POUR MIEUX AGIR ENSEMBLE

Des exercices et des manœuvres interservices ont été organisés pour développer la transversalité et la coopération.

- Un exercice départemental FDFEN a été organisé le 18 avril 2024 à Argol avec les marins-pompiers de la base militaire de l'Ile longue, des agents de l'ONF et des agriculteurs.
- Un exercice régional axé sur la lutte contre les feux de forêts a été organisé le jeudi 30 mai 2024 sur les secteurs de Plélauff et Bon-repos-sur-Blavet dans les Côtes-d'Armor. Il a réuni des sapeurs-pompiers des quatre SDIS bretons, des services partenaires (ONF, collectivités locales, etc.) et des moyens aériens nationaux.

LE SDIS 29 EST PRÉCURSEUR ET MOTEUR DU BRULAGE DIRIGÉ EN BRETAGNE

L'objectif principal du brûlage dirigé est d'éviter la formation d'un lit de végétaux qui pourrait servir de combustible à un éventuel incendie.

Dans ce domaine, plusieurs actions ont été menées en 2024 par le SDIS et ses partenaires.

- Formation de 2 sapeurs-pompiers du Finistère - équipiers « brûlage dirigé »- dans le département des Pyrénées Orientales.
- Constitution d'une équipe régionale (constituée d'équipiers « brûlage dirigé »).
- Déplacement d'agents du SDIS 29 et du PNRA dans le département des Landes pour assister à un exercice de brûlage dirigé.

Enfin un projet d'expérimentation de brûlages dirigés en forêt d'Argol est en cours de réflexion, pour une mise en œuvre à l'automne/hiver 2024-2025.

FOCUS. LE DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE TÉLÉDÉTECTION DES FEUX NAISSANTS

En 2024, le SDIS 29 a vu le renforcement de ses moyens technologiques dans le domaine de la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels, grâce au déploiement d'un nouveau dispositif de télédétection des feux naissants.

Le SDIS 29 est le troisième département de France à bénéficier de cette technologie se basant sur l'intelligence artificielle.

Ce nouveau dispositif d'articule autour de 4 axes :

- la détection et la localisation des départs de feu sur le département ;
- la transmission d'alerte et d'images de ces évènements ;
- la possibilité d'assurer à distance une levée de doute par un opérateur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) ;
- un gain de temps dans l'engagement rapide et adapté des moyens de lutte.

Concrètement, les matériels de télédétection et de surveillance seront installés sur 9 points hauts (pylônes, châteaux d'eau ou tours de manœuvre des centres d'incendie et de secours), judicieusement répartis en fonction des zones à risques.

Dans le Finistère, les sites retenus concernent les communes d'Irvillac, Brasparts, Scrignac, Cast, Plouhinec, Plonéour-Lanvern, Quimper, Concarneau, Clohars-Carnoët et Gourin (Morbihan). L'installation de caméras avec détection automatique des départs de feu permet ainsi une surveillance H24, 7 J./7 de 91 % des zones présentant des risques.

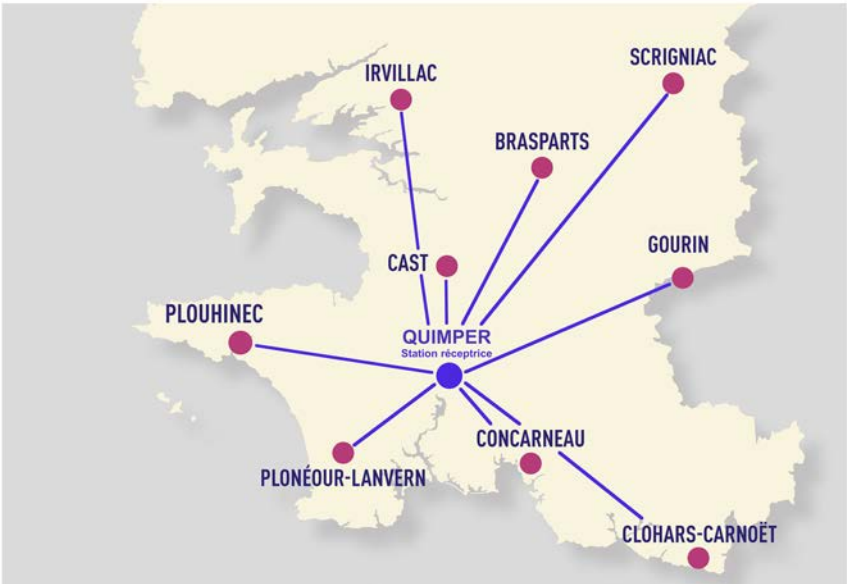

L'installation sera progressivement déployée jusqu'à l'automne 2024.

LES ENJEUX DU DISPOSITIF DE TÉLÉDÉTECTION DES FEUX NAISSANTS

• Prévenir les incendies et leurs impacts liés aux enjeux humains, environnementaux et économiques.
• Améliorer l'efficacité de la défense des forêts et des espaces naturels contre les incendies (y compris les espaces agricoles) pour la préservation de la biodiversité.
• Déclencher les moyens de lutte le plus rapidement possible en vue de stopper les feux dans leur phase initiale et éviter d'avoir à mettre en sécurité ou évacuer des personnes dans des conditions complexes.
• Protéger les personnes, les animaux, les biens et l'environnement.

UN PRÉCIEUX SOUTIEN DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT

L'acquisition du dispositif de télédétection des feux naissants s'élève, pour le SDIS 29, à un montant de 2 000 000 € HT.

Dans le cadre de ce projet, le SDIS 29 bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et du Département :

- Etat : 1 100 000 € HT au titre du pacte capacitaire et 500 000 € HT au titre du Fonds vert.
- SDIS (Conseil départemental + bloc communal) : 400 000 € HT.

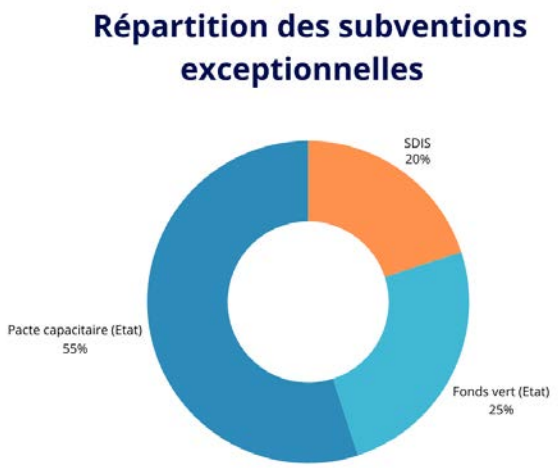

UNE MISE EN ŒUVRE EN PLUSIEURS ÉTAPES

L'installation du dispositif de télédétection des feux naissants a nécessité 7 mois d'études et de déploiement, impliquant de repenser l'environnement du CTA-CODIS : création de deux murs d'images avec de nouveaux outils et création d'une salle de crise et d'outils de gestion.

Phase 1 : mars 2024
Travaux d'aménagement du CTA-CODIS afin d'installer deux murs d'images.

Phase 2 : mai 2024
Déploiement des sites de Concarneau et de Cast.
Pour les autres sites, le déploiement est prévu jusqu'à l'automne 2024.

Phase 3 : début juin 2024
Réalisation des premiers tests et paramétrage du système et réalisation de la doctrine opérationnelle.
Formations des personnels du CTA-CODIS et de l'ensemble de la chaîne de commandement.

Phase 4 : fin juin 2024
Mise en œuvre du système lors d'une simulation globale comprenant : la détection d'un feu et sa localisation, la possibilité d'assurer à distance la levée de doute depuis le CTA-CODIS, l'engagement de l'hélicoptère bombardier d'eau et d'un Groupe d'Intervention Feux de Forêts (GIFF) et le retour d'images par drone.

Phase 5 : été 2024
Vérification du service régulier et mise en œuvre progressive.

FOCUS. MORANE 29, UN MOYEN AÉRIEN DÉPARTEMENTAL EN RENFORT

Au cours de l'été 2023, et pour une première fois, la décision a été prise de doter le SDIS 29 de 2 moyens aériens financés par le Conseil départemental du Finistère et l'État : Morane 29, un hélicoptère bombardier d'eau et Horus 29, un avion reconnaissance.

Au cours de l'été, Morane 29 a réalisé 8 interventions (dont 1 au profit du SDIS 56) et procédé à 125 largages.

Son action a été efficace, notamment grâce à une arrivée rapide sur les lieux d'incendie, limitant ainsi le déploiement massif de troupes au sol. Face à cette expérience concluante, le Département et l'État ont décidé de reconduire la mission de cet hélicoptère bombardier d'eau pour la saison d'été 2024.

Basé au centre d'incendie et de secours de Quimper, Morane 29 peut être déclenché dès le premier appel sur certains lieux à risque ou sur demande du Commandant des Opérations de Secours (COS).

Il participe à la lutte contre les incendies en larguant environ 800 litres d'eau à l'aide d'un « bambi bucket ». Il s'agit d'un récipient souple, similaire à un sac, installé sous le fuselage de l'hélicoptère au moyen d'un crochet.

Dans un objectif de coopération interdépartementale, ce moyen sera, si nécessaire, déployé sur des sinistres ayant lieu dans les départements voisins du Morbihan et des Côtes-d'Armor.

Pour la saison 2024, Morane 29 a démarré sa mission le lundi 1er juillet dernier et prendra fin le samedi 31 août.

FOCUS SUR LE FINANCEMENT

La mission de Morane 29 dont le montant s'élève à 320 000 € HT est financée par l'Etat (50 %) et le Conseil départemental (50 %).

FOCUS. LA MODÉLISATION 3D DES MASSIFS FORESTIERS DU DÉPARTEMENT

Au début de l'année 2023, le SDIS 29 s'est doté d'un plateau de simulation en réalité virtuelle. Actuellement implanté à Brest, ce simulateur intègrera le Centre de Formation Départemental à Saint-Ségal au courant de l'été 2024 pour y être opérationnel dès le mois de septembre.

Après 18 mois de mise en service, environ 200 sapeurs-pompiers de la chaîne de commandement ont été formés sur le simulateur qui intègre différents types de scenarii : feux urbains, risques technologiques, secours à nombreuses victimes, etc.

Depuis 2024, et grâce à la modélisation 3D des massifs forestiers du Finistère, ce simulateur permet aux sapeurs-pompiers de s'entraîner au risque feux de forêts et d'espaces naturels. Le logiciel est le même que celui utilisé à l'Ecole d'Application de Sécurité Civile (ECASC) de Valabre (Bouches-du-Rhône) qui forme la chaîne de commandement FDFEN des Services d'Incendie et de Secours (SIS) de France.

Trois secteurs ont ainsi été modélisés :

- la Presqu'Île de Crozon – superficie de 103 km² ;
- le Menez-Hom – superficie de 100 km² ;
- les Monts d'Arrée – superficie de 513 km² (en cours de réalisation).

Image de scénario du plateau de réalité virtuelle

Actuellement, grâce à la réalité virtuelle, le groupement Formation du SDIS 29 prépare les stagiaires devant se rendre à l'ECASC pour suivre les formations feux de forêts particulièrement exigeantes qui sont de niveau 3 (chef de groupe) et 4 (chef de colonne). Le groupement Formation travaille également sur la réalisation de scenarii en réalité virtuelle pour animer, dès 2025, l'ensemble des formations de maintien de compétences de la chaîne de commandement « feux de forêts » sur les 3 secteurs.

FOCUS SUR LE FINANCEMENT

La modélisation 3D des massifs forestiers du Finistère représente un coût total de **215 000 € HT**.

Elle est financée par :

- l'Etat via le Fonds vert : **172 000 € HT ;**
- le SDIS (Conseil départemental et bloc communal) : **43 000 € HT.**

Jusqu'alors, le logiciel qui était fourni comprenait des environnements et le type de végétation du sud de la France, ce qui ne correspondait pas aux attentes du SDIS 29. Grâce à cette nouvelle modélisation propre à notre région, les stagiaires peuvent se situer dans un environnement identique à la réalité de terrain. L'outil permet également d'intégrer les propres moyens du SDIS 29, comme l'hélicoptère bombardier d'eau Morane par exemple et de pouvoir jouer la temporalité de l'arrivée des moyens en renfort.

4. LE CITOYEN AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS

90% des feux de forêt et d'espaces naturels sont d'origine humaine. Lors des périodes de sécheresse ou de canicule, la végétation peut aisément s'enflammer (étincelle lors de travaux, mégot ou barbecue mal éteint, feu d'artifice...). Rapidement, le feu peut gagner en intensité et dévaster des hectares de forêts et de végétations.

Quelques bons réflexes pour éviter ces départs de feux aux conséquences catastrophiques :

- « J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.
- Je jette mes mégots dans un cendrier uniquement. Je ne fume pas en forêt.
- Je réalise mes travaux loin de ma pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur ou une réserve d'eau à portée de main en cas de départ de feu. »

Par ailleurs, suite à une intense collaboration entre différents acteurs, le gouvernement a souhaité mettre en place une « météo des forêts ». Diffusée par Météo-France, cette météo spécifique apportera une information synthétique aux citoyens sur la sévérité du risque feu sur les deux prochains jours afin que chacun adopte un comportement adapté aux conditions climatiques.

Au-delà de ces actions, il est possible de se renseigner auprès de la préfecture pour prendre connaissance des restrictions en vigueur pendant les périodes à risque (accès et circulation dans les sentiers, emploi de feu, travaux générant des étincelles, etc.) le non-respect de ces consignes peut entrainer des sanctions.

Que faire en cas de départ de feu ?

Alerter

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.

Se protéger

Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.

S'informer

Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.

CONTACTS

PRÉFECTURE
Bureau de la communication interministérielle
Tél. 02 90 77 20 23 - 02 90 77 20 21

SDIS 29
Anne LE BEC-JAMET
06 70 79 70 32
02 79 18 12 57
anne.lebec@sdis29.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Yannick BUREL : 06 76 62 92 48
yannick.burel@finistere.fr
Chloé LE GALL : 06 87 85 60 16
presse@finistere.fr

PRÉFET DU FINISTÈRE
Liberté Égalité Fraternité

SDIS 29

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed